

Les aides financières

Principes de fonctionnement

L'article 1er des statuts de Vaincre la Mucoviscidose précise que «l'association se propose de servir de trait d'union entre les personnes atteintes de mucoviscidose et de les aider, eux et leurs familles, à résoudre les divers problèmes matériels et moraux causés par cette maladie, ainsi que d'assurer la défense des droits des malades ».

Afin d'atteindre cet objectif, le département qualité de vie de l'association propose, au-delà d'informations et conseils spécialisés et d'un soutien moral, la possibilité d'un soutien financier, en fonction des situations rencontrées

Selon la volonté associative, ce soutien financier est destiné **prioritairement aux patients et aux familles les plus vulnérables.**

Dans cet esprit, la plupart des aides proposées sont fonction de vos conditions de ressources

Il s'agit d'aides **facultatives** qui ne peuvent en aucun cas se substituer aux dispositifs de droit commun.



C'est pourquoi l'examen des droits auxquels le patient peut prétendre par la législation en vigueur et les démarches visant à les faire valoir auprès de l'autorité compétente sont prioritaires à toute demande d'aide.

Pour rappel, l'intervention de l'association est financée par ses fonds propres, tributaires de l'activité de ses bénévoles et de la générosité du public.



Les demandes d'aides sont instruites par le département qualité de vie au regard des justificatifs fournis et leur attribution est du ressort de la **commission d'aides financières,** composée de bénévoles de l'association et qui se réunit chaque semaine.

Les demandes sont présentées de façon anonyme, le département vous garantit une stricte confidentialité. Les aides financières peuvent concerner ·

- le projet de vie (scolarité, emploi, loisirs, vacances, difficultés etc.)
- le parcours de soins (transports, hébergement, soutien psychologique etc.)
- des besoins spécifiques aux patients adultes (aide à domicile, aide à la parentalité, mutuelle etc.)
- les proches endeuillés.



N'hésitez pas à vous renseigner sur le site et en contactant directement le département qualité de vie à qualitedevie@vaincrelamuco.org